

N/REF : 26/11/2024 16H13 C:000053 I:02517
V/REF : AC/C06580
V/Email reçu le Mardi 26/11/2024 a 16H13

AIGUILLON CONSTRUCTION
SA HLM
171 RUE DE VERN
BP 50147
35201 RENNES CEDEX 02

V/REF.IMM. QRN
IMMEUBLE : RES. QUIRINAL -QRN
131-137, AV. ARISTIDE BRIAND
.
35000 RENNES

Rennes, le 07 Février 2025

Référence Marché: 020012-PBS-001-Lot 8 Poterie
LOCALISATION : ALLEE 131 BRIAND - MADAME HAMADA 07 67 20 85 02
LOGEMENT N° 103086, PORTE N°023, 2° ÉTAGE, TYPE 5
MOTIF : REFIXATION RADIATEUR
RADIATEUR SEJOUR ARRACHE DU MUR
REFECTION DES TUYAU D'ALIMENTATION DE CE RADIATEUR CAR PLIE

Donneur d'ordre : Mme A JUDAIS

NATURE DE L'INTERVENTION :
Travaux de plomberie en partie privative.

INTERVENTION DU 09/12
MISE EN PLACE DU VEHICULE ET DU MATERIEL
CONTROLE DU RADIATEUR
CONSTAT : RADIATEUR TOMBÉ AU SOL. LES CUIVRES SONT PLIÉS AU NIVEAU DU
SOL MAIS NE SEMBLANT PAS FUIRE
FERMETURE ARRIVÉE SUR LE KIT MONOTUBE
VIDANGE DU RADIATEUR
FOURNITURE ET POSE DE BOUCHONS
REMISE SOUS PRESSION
CONSTAT : AUCUNE FUITE
CONTROLE BONNE ÉTANCHIÉTÉ
NETTOYAGE CHANTIER
INTERVENTION REPLANIFIÉE LE 18/12 POUR POSE TASSOTS AVEC ENDUIT
INTERVENTION REPLANIFIÉE LE 20/12 POUR REPOSE DU RADIATEUR APRES SÉCHAGE

INTERVENTION DU 18/12
MISE EN PLACE DU VEHICULE ET DU MATERIEL
GRATTAGE POLYSTYRENE DANS PLACO
FOURNITURE ET POSE DE RENFORT DANS PLACO
CONTROLE BONNE INSTALLATION
REBOUCHAGE
NETTOYAGE CHANTIER

INTERVENTION DU 20/12
MISE EN PLACE DU VÉHICULE ET DU MATÉRIEL
FINITION DE L'ENDUIT SUR LE MUR DERRIERE LE RADIATEUR
INTERVENTION REPLANIFIÉE LE 31/12 POUR REMISE EN PLACE DU RADIATEUR
ET REDRESSEMENT DES CUIVRES
NETTOYAGE CHANTIER

INTERVENTION DU 31/12
MISE EN PLACE DU VEHICULE ET DU MATERIEL
COUPURE D'EAU
REPOSE RADIATEUR
CONSTAT : SUITE MISE EN PLACE DES TASSOTS, DES MODIFICATIONS SONT A
PRÉVOIR : DÉCOUPE LINO, BURINAGE DALLE ET REPRISE DES CUIVRES
NETTOYAGE CHANTIER
INTERVENTION REPLANIFIÉE LE 15/01

INTERVENTION DU 15/01
MISE EN PLACE DU VEHICULE ET DU MATERIEL
DÉCOUPE LINO
BURINAGE DALLE
REPRISE DES CUIVRE D14
BRASURE
RACCORDEMENT RADIATEUR AU RÉSEAU CHAUFFAGE
FOURNITURE ET POSE TÉ DE RÉGLAGE
FOURNITURE ET POSE CORPS THERMOSTATIQUE
REMISE EN EAU
PURGE RADIATEUR
REBOUCHAGE AU CIMENT PROMPT
CONTROLE BON FONCTIONNEMENT
CONTROLE BONNE ÉTANCHÉITÉ
NETTOYAGE CHANTIER

OBSERVATIONS : MG LCOMPTER Email envoyé le 29/01/25 a 14H55 Mme A JUDAIS
MG LCOMPTER Email envoyé le 07/01/25 a 11H28 Mme A JUDAIS
MG LCOMPTER Email envoyé le 12/12/24 a 12H04 Mme A JUDAIS

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Déplacement d'un VEHICULE ATELIER équipé de matériel de plomberie
(poste a souder, raccords et longueurs de tuyaux de différents diametres,
génératrice 220 volts, perceuse, tronçonneuse, etc).
Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel (si
nécessaire).
Réalisation du travail conformément aux regles de l'art.
Vérification en fin d'intervention de la bonne exécution, contrôle de
l'étanchéité (si nécessaire).

Nettoyage du chantier. Evacuation des détritrus (si nécessaire).
Relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.
Les temps facturés comprennent : le déplacement aller-retour de notre véhicule
auquel s'ajoute le temps sur place (Heure de départ - heure d'arrivée).

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix
d'achat sauf conditions particulieres convenues avec le client.

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U.	HT	
1,00	PBS010-Bouchon/alim.eau/gaz/chauf 09/12	1	82,08	82,08	
3,00	MOE001-H(s)Pose de Renforts Muraux 18/12	2	54,72	164,16	
2,00	MOE001-H(s) Pose Enduit Mural le 20/12	3	54,72	109,44	
1,00	PBS129-Refixation radiateur le 31/12	5	49,24	49,24	
1,00	PBS003-Rempl.tuyauterie acier/cuivre /M1	6	39,39	39,39	
1,00	PBS127-F.P té de réglage	6	41,58	41,58	
1,00	PBS130-Rinçage radiateur	6	60,19	60,19	
1,00	PBS126-F.P rob.radiateur therm.doub.régl	6	49,24	49,24	
TOTAL H.T.				595,32	
T.V.A. a 10,00%				59,53	
TOTAL T.T.C.En EURO				654,85	

Valeur en votre reglement au 31 Mars 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intéret légal

(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.